

**Le Président,**

Vu le code de l'éducation, article L 712-2 ;  
Vu les statuts de l'Université Polytechnique Hauts de France ;

**arrête,**

- Article 1** Il est mis fin à la mission de Karim HEBBAR de responsable du site des Tertiales et Ronzier.
- Article 2** Les dispositions du présent arrêté prennent effet immédiatement. Les dispositions de l'arrêté du 6 janvier 2020 sont abrogées.
- Article 3** Le présent arrêté est publié au recueil des actes réglementaires tenu par la direction générale.
- Article 4** Le Directeur général des services est chargé de l'application du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, 11 septembre 2025.

Le Président,  
Professeur Abdelhakim ARTIBA

